

Compte rendu du Conseil Municipal du 8 février 2017

Présents :

Le maire Michel Andrieux, la 1^{re} adjointe Marie-Françoise Duverger, le 2^e adjointe Frédéric Eymery.
Les conseillers – Jean-Louis Beylier, Robert Drury, Laurette Gueidan, Vanessa Mornas.
La secrétaire de mairie Annick Huchet et Rachel Clarke

Absents :

Virginie Gruau et Florent Bisson (sans excuse ni procuration),
Marjorie Koerts (procuration donnée à Robert Drury)

La séance est ouverte à 19h30.

1- Désignation d'un ou d'une secrétaire de séance :

Secrétaire de séance : Laurette Gueidan

2- Approbation du compte-rendu du conseil précédent (du 14/12/2016) :

La lecture est faite par M.F. Duverger. Robert Drury (absent le 14/12/2016) demande à avoir quelques précisions concernant les 307€ payés par la commune pour la réception organisée par Mr le Maire à son domicile. Mr le Maire précise qu'il s'agissait d'une réception semi privée, semi publique ; le reste des frais avaient été assumés par lui-même.

3- Décision concernant les tarifs :

Une proposition de délibération est remise à chaque conseiller pour l'application des tarifs en 2017 :

- Tarifs de location de la Salle des Fêtes :

Après discussions, les tarifs pour les habitants et les associations de la commune ne seront pas augmentés. Une légère augmentation sera appliquée pour les utilisateurs et associations extérieurs. Soit :

| | Tarifs 2016 | Propositions de Mr le Maire | Tarifs 2017 |
|--|-------------|-----------------------------|-------------|
| Habitants ou propriétaires de la commune : | 250€ | 280€ | 250€ |
| Utilisateurs extérieurs | 400€ | 400€ | 430€ |
| Associations de la commune : | 100€ | 130€ | 100€ |
| Associations extérieures | 320€ | 320€ | 330€ |

Caution : une caution de 300€ est demandée pour toute location, restituée à l'issue de l'état des lieux final. Les associations déposeront cette caution de 300€ une seule fois pour toute l'année.

- Eau Potable :

Après discussions et opposition de la plupart des conseillers à une augmentation des tarifs proposés par Mr le maire, Mr le Maire décide de reporter la décision au prochain conseil.

| | Tarifs 2016 | Propositions de Mr le Maire | Tarifs 2017 |
|---|-------------|-----------------------------|-------------|
| Abonnement au réseau | 63,50€ | 65€ | |
| Consommation 1 ^{ère} tranche (1 à 150m3) | 1,66€ le m3 | 1,73€ le m3 | |
| Consommation 2 ^{ème} tranche (de 150 à 300m3) | 1,34€ le m3 | 1,39€ le m3 | |
| Consommation 3 ^{ème} tranche (de 300 à 1000m3) | 0,90€ le m3 | 0,94€ le m3 | |
| Consommation 4 ^{ème} tranche (au-delà de 1000m3) | 0,87€ le m3 | 0,90€ le m3 | |

- Assainissement :

Les propositions de Mr le Maire sont acceptées à l'unanimité, soit :

| | Tarifs 2016 | Propositions de Mr le Maire | Tarifs 2017 |
|-----------------------------|-------------|-----------------------------|---------------|
| Abonnement au réseau | 11€ | 11,50€ | 11,50€ |
| Redevance (par m3 consommé) | 1,05€ | 1,10€ | 1,10€ |

- Concessions de cimetière :

Les propositions de Mr le Maire sont acceptées à l'unanimité, soit :

| | Tarifs 2016 | Propositions de Mr le Maire | Tarifs 2017 |
|------------|-------------|-----------------------------|-------------|
| Coût du m2 | 80€ | 85€ | 85€€ |

- Columbarium :

Les propositions de Mr le Maire sont acceptées à l'unanimité, soit :

| | Tarifs 2016 | Propositions de Mr le Maire | Tarifs 2017 |
|--|-------------|-----------------------------|-------------|
| Location d'une case pour une durée de 15 ans | 420€ | 440€ | 440€ |
| Ouverture d'une case | 35€ | 37€ | 37€ |

- Taxes d'habitation et foncier non bâti :

Annick Huchet nous précise que nous n'avons pas encore la notification des bases, nous devrions l'avoir au plus tard début mars. Nous ne savons donc pas encore si les bases seront augmentées. Mr le Maire propose une augmentation de 4%.

Après discussions et consultation des conseillers présents qui jugent cette augmentation trop importante, il est décidé une augmentation de 2,5% sur la part communale.

4- Travaux et devis :

- Travaux d'adduction d'eau (secteur Bourneix) : Ces travaux seront exécutés en régie, cela nous prive de subvention mais ce sera moins onéreux. Les dépenses estimées sont de 12 934,61€ de matériaux, 6 300€ de main d'œuvre et 673,26€ de location de matériel. Il faut compter 2 mois de travaux. Sachant que nous récupérerons 20% (FCTVA) sur les 12 934,61€ et 673,26€. Ces travaux sont validés à l'unanimité.
- Salle des associations : les travaux ont été chiffrés à 4506,30€ de travaux (parquet flottant, papier isolant et peinture, plinthe et paumelles des portes) et 1500€ sont provisionnés pour la bibliothèque qui sera également faite par Claude Beyrand.
- Toiture de la mairie : plusieurs devis ont été étudiés en commission de travaux. Le devis le plus intéressant est de 21 072€/HT de l'entreprise ADAM. Ces travaux seront subventionnés à 55% sur le HT (30% du Conseil Départemental, 25% du DETR). Ces travaux devraient débuter en mai 2017.
- Reliquat subvention GRVC (grosses réparations sur voirie communale) : il nous reste 11 000€ de subvention de voirie qui, si nous ne l'utilisons pas, sera perdu cette année. Il faut faire le bilan de ce qui est en mauvais état. Nous pourrions donc réaliser 22 000€ de travaux.
- Sonorisation : Les 3 devis présentés vont de 10 400€ à 12 000€. Mr le Maire rappelle qu'une subvention de 2 800€ existe d'ores et déjà. Mr Drury regrette de ne pas avoir été informé de ces devis, d'autant qu'il avait travaillé sur ce dossier. Il reproche de ne pas être suffisamment impliqué alors qu'il est responsable de la salle des fêtes. La plupart des conseillers ne sont pas d'accord pour une telle dépense, Mr Beylier demande au maire quelle sera l'utilisation réelle d'un tel investissement, si cela sera utile. Le maire répond qu'il voudrait valoriser cette salle des fêtes. Face à l'opposition de la plupart des conseillers, aucune décision n'est prise, le maire reporte cette question et ses réponses à un prochain conseil.

A l'issue de cette discussion, Mr Drury décide de restituer les clés de la salle des fêtes et de démissionner de ses responsabilités pour le fonctionnement de la salle des fêtes à partir du lundi 13 février 2017. Il constate en effet que Mr le Maire et Mme Duverger (1^{ère} adjointe) ne l'ont pas informé ni consulté alors qu'il avait fait de nombreuses recherches au sujet de la sonorisation.

5- Délibérations :

- Remboursement de facture :
Mr Laurent Bruzat, président de l'ACCA du Chalard, a été chargé de faire l'achat de 2 couvercles de remplacement pour des marmites qui équipent la cuisine de la salle des fêtes. Celui-ci ayant réglé cet achat, d'un montant TTC de 62,88€ sur ses fonds personnels, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le remboursement par la commune de cette somme à Mr Bruzat.
A ce sujet, il est rappelé que les achats effectués pour le compte de la mairie doivent IMPERATIVEMENT faire l'objet d'une facture au nom de la commune et en aucun cas être payés directement.
- Participation aux frais de scolarité pour un élève de la commune :
Le Maire informe le Conseil de la demande de participation financière sollicitée par courrier en date du 17/01/2017 par l'Etablissement « Maison Familiale Rurale d'Education et d'Orientation », qui forme en alternance Ecole-Entreprise des jeunes dans le secteur agricole, para-agricole, métiers sociaux, monde du cheval, etc..., aux communes dans lesquelles sont scolarisés les enfants qu'elle

accueil. Un jeune du Chalard étant concerné, le Conseil municipal décide d'attribuer une participation de 300€ à cet établissement.

- Site INTERNET de la commune :

Le Maire rappelle qu'il a été mis fin à la collaboration avec la Sté Hyphen, chargée de l'élaboration et de la gestion du site internet de la commune, celle-ci exigeant des montants jugés trop importants pour ses prestations.

Mme Gueidan présente une synthèse des divers devis que nous avons reçus.

Au regard de ces 3 devis, il est décidé à l'unanimité de solliciter « la Petite Fabrique du Web » située à Chalus, dont les propositions semblent les mieux adaptées aux attentes définies par la Commission communication.

Cette société a déjà créé des sites pour beaucoup d'autres communes et paraît être tout à fait compétente. De surcroît, la proximité de cette société permettra un meilleur échange.

Le coût de la réalisation du site est de 1 550,04€/TTC et 106€ par an pour le renouvellement du nom de domaine et l'hébergement.

Questions diverses :

- Mr le Maire nous informe que nous avons dépassé le budget des fournitures de petit équipement en 2016. Ce poste sera donc porté à 5 000€ au lieu de 4 000€.
- Travaux à la mairie pour terminer l'accessibilité : le goudronnage à l'arrière estimé par le SIVA : 570,46€. Mais on ne touchera pas aux toilettes. Mr le Maire ne veut pas faire ces travaux.
- Mme Gueidan signale que l'éclairage public à Cros Noyer est en panne. Mr le Maire répond que cette information va être transmise avant vendredi au SEHV pour qu'il intervienne la semaine suivante.
- Mr Drury dit qu'il aimerait avoir le détail des dépenses de fonctionnement faites sur la salle des fêtes pour mieux contrôler les dépenses et si possible réaliser des économies.
- Mme Koerts demande (par la voix de Mr Drury) quel sera le budget des Fêtes et Cérémonies en 2017. Mr le Maire répond qu'il sera porté à 5 500€.

La séance est terminée vers 22h30.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 22 février 2017 à 19h00 en présence du trésorier Mr PICOT.